



Trop perçu de la caf et refus d'echelonnement de dette

Par **emma44**, le **20/06/2008** à **17:17**

Bonjour, il y a 7 ans j'ai bénéficié d'un trop perçu de la part de la CAF de la Baule, il s'agissait de l'allocation logement. Après les avoir informé de mon départ de l'appartement, la CAF a continué de me verser malgré mes divers appels. J'ai déménagé dans le Sud et depuis plus de nouvelles. Jusqu'à ce que je sois enceinte de mon petit garçon: aujourd'hui alors même que ma situation de parent isolé ouvre droit, et malgré que je vienne de tomber au chômage, la CAF refuse catégoriquement un échelonnement de ma dette(je dois la somme de 1500€). Je devrai toucher 170€par mois, je leur propose alors qu'il me prenne 70€ par mois et qu'il me laisse 100€ au moins, mais ils refuse prétextant qu'ils n'accordent de facilités qu'aux personnes étant fichés Banque de France. Ce qui n'est pas mon cas! je bénis la personne qui peux m'aider en ce sens, tous les conseils étant bien venu, y compris modèle de courrier. Par avance merci !

Par **Marion2**, le **20/06/2008** à **17:47**

Faites intervenir rapidement une Assistante Sociale. Avec son intervention, la CAF vous accordera très certainement un échelonnement de remboursement.